



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

29 AVRIL 1993

RAPPORTS D'ACTIVITES 1987, 1988, 1989 ET 1990

DE LA RADIO-TELEVISION BELGE
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (RTBF) (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'AUDIOVISUEL, DE LA PRESSE ET DU CINEMA
PAR M. MAYEUR

(1) Ces documents peuvent être consultés au Greffe du Conseil.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma a, au cours de sa réunion du 29 avril 1993 (1), examiné les rapports d'activités 1987, 1988, 1989 et 1990 de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF).

DISCUSSION GENERALE

M. le Président rappelle que conformément aux termes du décret du 12 décembre 1977, article 22, la RTBF fournit un rapport annuel sur son activité durant l'exercice écoulé. La commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma du Conseil de la Communauté française examine les rapports annuels d'activités de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF). Un rapport est établi sur base des discussions de la commission pour être envoyé à la séance publique.

Il indique que l'on pourrait être étonné de voir examiner des rapports d'activités datant de 1987, 1988, 1989 et 1990 mais il tient à rappeler que la commission de l'Audiovisuel, de la Presse et du Cinéma a pu à nombreuses reprises, et régulièrement, rencontrer les présidents du conseil d'administration et les membres de la hiérarchie de la RTBF.

Ces rencontres ont eu lieu notamment lors de chaque discussion portant sur le budget annuel de la Communauté française et sur la dotation à la RTBF.

Elles ont eu lieu également lors de la discussion de projets de décret qui ont remanié de manière significative le paysage audiovisuel de la Communauté française.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Biefnot (président), Désir, Mme de T'Serclaes, MM. M. Harmegnies, Knoops et Simons.

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Mayeur (rapporteur), membre du Conseil; Mme Legros, membre du cabinet du ministre-président;

M. Guyot, membre du cabinet du ministre Lebrun;

M. Cauffriez, adjoint du directeur de la Télévision à la RTBF;

M. Bertholomé, expert du groupe PS.

Le contrôle parlementaire a pu s'effectuer régulièrement. Il rappelle qu'une rencontre a encore eu lieu récemment, le 31 mars 1993, au cours de laquelle ont été abordé le plan «Horizon 1997» et les problèmes actuels de l'Institut.

M. Simons propose que la commission adopte les rapports d'activités en question puisqu'il considère que la commission a eu un contact régulier et suivi avec la RTBF et que les problèmes ont été évoqués au fur et à mesure qu'ils se produisaient.

M. Knoops marque son accord sur cette proposition pour autant que le rapport d'activités 1991 de la RTBF soit disjoint et fasse l'objet d'un examen séparé. Car les problèmes financiers de l'Institut n'ont fait que se développer depuis lors.

Par ailleurs, il marque sa réserve sur le fait d'approuver purement et simplement ces rapports d'activités sans procéder à un examen complet.

M. le Président indique qu'il a invité un membre du cabinet de l'administrateur général de la RTBF pour qu'il prenne note des questions que les commissaires souhaitent poser à la RTBF. Elles seront incluses au rapport si elles portent sur les années 1987, 1988, 1989 et 1990.

Aucune question n'est posée par les commissaires sur ces rapports.

M. Mayeur, rapporteur, estime que dans ces conditions, la commission considère que les rapports d'activités 1987, 1988, 1989 et 1990 ont été examinés et qu'ils ne donnent pas lieu à d'autres débats.

La commission estime que ces rapports d'activités ne donnent pas lieu à d'autres débats.

Le rapport d'activités 1991 fera l'objet d'un examen et d'un rapport séparés.

Au cours de cette réunion du 29 avril 1993, la commission décide de faire confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,
Y. MAYEUR.

Le Président,
Y. BIEFNOT.